



# Concours Tout-Québec 2024

Date limite d'inscription : 30 novembre 2024

uniquement sur [www.assistexpo.ca/tout-quebec](http://www.assistexpo.ca/tout-quebec)

Frais de 40\$ par animal pour les retardataires qui désirent s'inscrire entre le 1 et le 5 décembre.

1. Pour être admissible au concours Tout-Québec, un animal doit avoir été la propriété ou la copropriété d'un ou de Québécois au moment de l'exposition canadienne ou américaine qualifiant l'animal. Le propriétaire doit avoir exposé au moins une fois au Québec dans l'année en cours.
  2. L'éleveur doit s'inscrire au concours avant le 30 novembre 2024 à minuit. L'inscription se fait **obligatoirement en ligne** à l'adresse : [www.assistexpo.ca/tout-quebec](http://www.assistexpo.ca/tout-quebec). Pour toutes questions, veuillez-vous adresser à France Lemieux au 819 795-5213.
  3. Une photo (de côté, la tête en l'air) numérique de haute résolution prise dans l'année doit accompagner chaque inscription. Pour les classes de progéniture de mère et de troupeau d'éleveur, une photo de l'année doit être fournie pour chaque sujet.
  4. Tous les résultats de l'animal doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription. Tous les résultats obtenus, à l'exception des concours de jeunes ruraux sont admissibles et à condition que le jugement ait été officialisé par un juge accepté sur une liste officielle de juges. Les résultats de La Royale et de l'étranger sont aussi considérés ainsi que ceux des expos de génisses seulement.
  5. Pour être éligible dans la classe 1 an hiver en lait, les femelles doivent avoir été exposées en lait par un Québécois, peu importe le lieu de l'exposition. Une photo représentant la classe correspondante doit accompagner l'inscription.
  6. Un nombre minimal de 3 sujets doivent être inscrit dans la classe de 1 an hiver en lait. Dans le cas contraire, elles seront jumelées dans la classe de 1 an automne en lait.
  7. Un animal Rouge et Blanc peut être inscrit au Concours Tout-Québec dans les catégories Noir et Blanc et Rouge et Blanc au cours de la même année à condition que l'animal ait exposé dans un jugement N&B.
  8. Les sujets Rouge et Blanc sont divisés en quatre groupes. Ainsi, il y aura 6 nominations chez les génisses R&B junior (classe 1 à 3), 6 chez les génisses R&B senior (classes 4 à 7), 4 chez les vaches R&B junior (classes 8 à 14) et 4 chez les vaches R&B senior (classe 15 à 19). C'est à partir de ces nominations que les 15 juges déterminent l'animal Tout-Québec, la Réserve Tout-Québec et la Mention Honorable pour les classes 23 et 24 ainsi que l'animal Tout-Québec et la Réserve Tout-Québec pour les classes 25 et 26.
  9. Pour la classe 20, un éleveur peut présenter une progéniture de mère avec les 2 sujets de son choix pourvu qu'il ait obtenu un résultat de progéniture avec la mère de ces sujets, dans l'année en cours. Tous les résultats seront acceptés. L'éleveur doit être propriétaire d'un moins un des 2 sujets inscrits.
  10. Pour les classes 21 et 22, un éleveur peut inscrire un troupeau d'éleveur avec les 3 sujets de son choix en autant que le préfixe ait exposé au Québec dans l'année en cours. Les résultats affichés sont ceux où au moins l'un des sujets inscrits, étaient présents dans le groupe. Pour le troupeau d'éleveur junior, une photo de chaque sujet non-vêlé est requise alors que pour le troupeau d'éleveur senior, une photo de chaque sujet vêlé est requise. Possibilité de présenter 2 troupeaux d'éleveur avec 6 animaux différents.
  11. Dès que l'animal a exposé une fois au cours de l'année, dans la classe Production à vie - 70000 kg, il doit être inscrit au concours dans cette classe. Tous les résultats des classes auxquelles l'animal a participé dans l'année sont éligibles.
  12. C'est le dernier propriétaire exposant québécois de l'année en cours qui est le récipiendaire de la reconnaissance.
  13. Un comité de sélection de 5 juges détermine les 6 sujets mis en nomination dans chaque classe, à partir desquelles 15 juges sont appelés à déterminer, par vote secret, l'animal Tout-Québec, la Réserve Tout-Québec et la Mention Honorable de chaque classe.
  14. Le vote des juges est secret et l'échelle de pointage se détermine de la façon suivante :  
Tout-Québec : 7 points  
Réserve : 3 points  
Mention Honorable : 1 point  
Advenant une égalité entre deux sujets, le nombre total de votes alloués à chacun, pour les titres Tout-Québec, Réserve Tout-Québec et Mention Honorable, sont comparés afin de départager le bris d'égalité.
  15. La décision du comité de sélection est irrévocable et finale.
  16. Si un juge du comité est ou a été propriétaire ou copropriétaire au cours de l'année d'une ou plusieurs sujets du concours, il doit s'abstenir de voter pour la classe concernée. Les juges ayant des liens parentaux avec le propriétaire d'un animal inscrit devront s'abstenir de juger la classe de l'animal.
  17. Le rapport officiel des récipiendaires des Tout-Québec, Réserve Tout-Québec et Mention Honorable sera publié dans l'édition de mars de *La Revue Holstein Québec*.
- Les classes admissibles sont les suivantes :**
- |                                   |   |            |
|-----------------------------------|---|------------|
| 1. Génisse été                    | Née après le                                  | 01-06-2024 |
| 2. Génisse printemps              | 01-03-2024                                    | 31-05-2024 |
| 3. Génisse hiver                  | 01-12-2023                                    | 28-02-2024 |
| 4. Génisse automne                | 01-09-2023                                    | 30-11-2023 |
| 5. Femelle 1 an été               | 01-06-2023                                    | 31-08-2023 |
| 6. Femelle 1 an printemps         | 01-03-2023                                    | 31-05-2023 |
| 7. Femelle 1 an hiver             | 01-12-2022                                    | 28-02-2023 |
| 8. Femelle 1 an hiver en lait     | 01-12-2022                                    | 28-02-2023 |
| 9. Femelle 1 an automne en lait   | 01-09-2022                                    | 30-11-2022 |
| 10. Femelle 2 ans été             | 01-06-2022                                    | 31-08-2022 |
| 11. Femelle 2 ans printemps       | 01-03-2022                                    | 31-05-2022 |
| 12. Femelle 2 ans hiver           | 01-12-2021                                    | 29-02-2022 |
| 13. Femelle 2 ans automne         | 01-09-2021                                    | 28-11-2021 |
| 14. Femelle 3 ans junior          | 01-03-2021                                    | 31-08-2021 |
| 15. Femelle 3 ans senior          | 01-09-2020                                    | 28-02-2021 |
| 16. Femelle 4 ans                 | 01-09-2019                                    | 31-08-2020 |
| 17. Femelle 5 ans                 | 01-09-2018                                    | 31-08-2019 |
| 18. Vache adulte                  | Née avant le                                  | 01-09-2018 |
| 19. Production à vie              | Avoir produit plus de 70 000 kg de lait à vie |            |
| 20. Progéniture de mère           | <b>N&amp;B</b> et <b>R&amp;B</b> (2 sujets)   |            |
| 21. Troupeau d'éleveur junior     | <b>N&amp;B</b> et <b>R&amp;B</b> (3 sujets)   |            |
| 22. Troupeau d'éleveur senior     | <b>N&amp;B</b> et <b>R&amp;B</b> (3 sujets)   |            |
| 23. Génisse Rouge et Blanc junior | (classes 1 à 3)                               |            |
| 24. Génisse Rouge et Blanc senior | (classes 4 à 7)                               |            |
| 25. Vache Rouge et Blanc junior   | (classes 8 à 14)                              |            |
| 26. Vache Rouge et Blanc senior   | (classes 15 à 19)                             |            |

**Les nominations seront annoncées à la fin décembre et les gagnantes seront dévoilées à la Soirée reconnaissances qui se tiendra dans le cadre du Congrès Holstein Québec 2025, le 20 février 2025 à Rouyn-Noranda.**